



Projet de REGLEMENT du CHALLENGE DEPARTEMENTAL AMAZONE CLUB 2008 du VAL D'OISE

L'esprit du challenge consiste à organiser un circuit d'épreuves de qualité afin de permettre aux cavaliers de club de se préparer aux circuits officiels dans les meilleures conditions.

Le Calendrier :

Dates	Lieux
20/01/2208	ANDILLY La Forêt
24/03/2008	MERIEL Championnat départemental club

Seules les dates indiquées servent de support au Challenge Départemental de AMAZONE 2008.

Les épreuves : (règlement FFE CLUB 2007 et application du règlement FFE CLUB 2008 dès parution avec modification des épreuves)

N°	Nom de l'épreuve
N°1	CLUB 2 ^{ème} série
N°2	CLUB 1 ^{ère} série
N°3	CLUB 3 ^{ème} série

Pour toutes les épreuves la participation de cavaliers "hors concours" est interdite.

Les épreuves CLUB servent de support à la validation des examens fédéraux en cours de compétition.

Engagement et déroulement des épreuves :

Engagement : Par minitel, Internet ou sur place (suivant l'avant programme).

Montant de l'engagement : Epreuve SIF : De l'ordre de 15. 00 € / engagement Internet, 40. 00 € / engagement sur place,

Conditions de participations des cavaliers :

Chaque participant doit obligatoirement être titulaire des documents suivants et pouvoir les présenter au contrôle à tout moment du challenge :

1. Licence de pratiquant avec Certificat Médical de l'année en cours, délivré par un établissement affilié en Val d'Oise,
 2. Licence de compétition de l'année et/ou galop requis en fonction de l'épreuve montée,
 3. Etre engagé par un établissement affilié en Val d'Oise,
- Un cavalier qui change d'établissement en cours de challenge ne pourra continuer les épreuves que s'il va dans un autre établissement du Val d'Oise.
4. Participations : Voir règlement FFE CLUB.

**CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys
95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02 📠 01.39.59.74.02**

E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association 1901 : 0953015488 VO – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 926 C – Siren : 413 288 192

Conditions de participations des chevaux :

- Tout cheval ou poney munis d'un document d'accompagnement et à jour des vaccinations obligatoires.
- Participations : Voir règlement FFE de l'année en cours.

Tenues et harnachements :

Conforme au règlement CLUB et au règlement FFE de la discipline de l'année en cours.
Il est demandé aux cavaliers d'être en tenue aux remises des prix et s'ils sont à cheval de se faire représenter.

« CHALLENGE DEPARTEMENTAL de AMAZONE 2008 » par série : Classement des concours qualificatifs :

- Conforme au règlement FFE CLUB de l'année en cours.

Classement « CHALLENGE DEPARTEMENTAL AMAZONE 2008 » :

Ce classement est obtenu par l'addition des performances obtenues dans une même série sur le circuit.

Pour un cavalier montant plusieurs chevaux dans une épreuve, seule sa meilleure performance sera prise en compte pour le classement championnat.

La base des récompenses de la Soirée des Champions 2008 est de 8 prix pour les séries E1, E2 et 1 prix E+1, E+2. Les récompenses seront décernées lors de la Soirée des Champions 2008 du CDEVO.

Barème des points :

Chaque cavalier ou couple reçoit des points "handicap" correspondant à sa place, exception le 1^{er} reçoit 0 point.

Places	1 ^{er}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}	Etc	10 ^{eme} ex	12 ^{eme}	Etc	35 ^{eme}	Cavalier éliminé ou abandon
Points	0 Pt	2 Pts	3 Pts	4 Pts	...	10 Pts	12 Pts	...	35 Pts	Pts du dernier de l'épreuve + 20 Pts.

C'est le cavalier ayant le moins de points qui remportera l'étage.

Dans chaque étage, un cavalier ne sera classé qu'une fois, sa meilleure performance, laissant sa seconde place au cavalier suivant pour le classement championnat. En cas de classement du même cavalier sur 2 étages différents, c'est la meilleure place qui est retenue, en cas d'égalité de place, c'est l'étage supérieur qui est conservé.

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement concours CLUBS de l'année en cours.

Pour les autres cas, le Président du CDEVO et la Présidente de la Commission Amazone pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision. La Décision est sans appel.

Cette actualisation du : **03/01/2008** annule l'édition précédente.